

Domaine Public

1 7 3 3

Edition PDF
du 21 mai 2007

Les articles mis en ligne
entre le 15 et
le 21 mai 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

De Sarko à Blocher, leçon de politique comparée
Quand les promesses électorales bousculent
les droits fondamentaux (André Gavillet)

Le Sommet européen et la démocratie
Une initiative euro-citoyenne
pour une Constitution européenne? (Andreas Gross)

Toute une législature perdue
Sauf pour l'UDC et l'économie (Yvette Jaggi)

Le fantôme du recours associatif
Quand les intérêts économiques et l'idéologie
prévalent sur les faits (Jean-Daniel Delley)

**L'intégration des étrangers
malgré les slogans xénophobes**
Les exemples de Neuchâtel et Bâle (Albert Tille)

Débrayages et grèves en Suisse
Des mouvements défensifs pour sauvegarder la
dignité (Daniel Marco)

Qu'est-ce que la social-démocratie?
Un retour à Bernstein pour comprendre un concept
mis à toutes les sauces (Jean-Daniel Delley)

De Sarko à Blocher, leçon de politique comparée

Quand les promesses électorales bousculent les droits fondamentaux

André Gavillet (15 05 2007)

Les choix des grandes démocraties sont un champ d'observation sans cesse renouvelé. Se pratique sous nos yeux une politique en quelque sorte expérimentale, dont on peut évaluer les enjeux et les résultats. Le système présidentiel que connaît la France, qui voit les candidats parler à la première personne: «*je déciderai*» («*je*» pour les discours, «*ensemble*» pour les affiches), permet de mesurer la portée de la promesse électorale.

Donc le candidat Nicolas Sarkozy a tenu à exalter le travail. Il en a fait une valeur morale. Et il en a donné une transcription pratique: «*travailler plus pour gagner plus*». Encore fallait-il passer du slogan à la feuille de paie, ou plus précisément au revenu net. Il a donc annoncé-promis que les heures supplémentaires, calculées à partir de 35 heures et payées 25% de plus que le salaire de base, ne seraient pas imposables. Le patron, parallèlement, est exonéré sur ces heures-là de charges sociales. Fiscalement et socialement ces heures disparaissent. C'est un travail au noir officiel. Il a fallu attendre le terme de

la campagne électorale, le président étant désigné, pour que soit posée la question de la constitutionnalité de cette disposition. Elle viole ouvertement l'égalité de traitement. Deux travailleurs disposant du même revenu, l'un l'atteignant avec heures supplémentaires et l'autre sans, ne seraient pas soumis au même impôt. Ou encore un travailleur à temps partiel, décidé à travailler plus et passant à un horaire plein, n'obtiendra aucun avantage alors que le même effort bénéficiera à celui qui part d'un horaire complet.

Une autre promesse du candidat Sarkozy appelle les mêmes objections. Il s'agit du taux plancher de la sanction pénale frappant les récidivistes et les multirécidivistes, coupables de crimes passibles d'au moins dix ans de prison. L'auteur serait frappé automatiquement de 50% de la peine maximale à la deuxième infraction, de 75% à la troisième, de 100% à la quatrième. Or les pénalistes sont catégoriques. Dans un procès pénal l'acte est jugé mais aussi la personne. Toute automaticité de la peine est anticonstitutionnelle.

En deçà du Jura

Se trompe celui qui croit que ces problèmes ne concernent que la France en raison de sa dérive bonapartiste. La conseillère de Nicolas Sarkozy, chargée de mettre en place le dispositif pénal, a fait cette réflexion (*Le Monde*, 12 mai): «*Ce dispositif nous paraît compatible avec la Constitution. Sinon on réformera la Constitution*».

Cette formule ne vous rappelle-t-elle rien? Christoph Blocher, à propos du jugement du Tribunal fédéral condamnant la naturalisation par le peuple, avait lancé: «*Inconstitutionnel? Alors on modifiera la Constitution*». Les règles de droit gênent les tribuns. D'où le même réflexe: s'appuyer sur la légitimité supérieure du vote populaire, qui en France élit le président et une majorité parlementaire à sa botte. En Suisse par le recours à l'initiative populaire pour autant qu'elle rencontre une majorité du peuple et des cantons. Bonapartisme français et populisme UDC, même démarche, dévoyant la démocratie et l'Etat de droit.

Le Sommet européen et la démocratie

Une initiative euro-citoyenne pour une Constitution européenne?

Andreas Gross (19 05 2007)

Aujourd'hui, sur le plan institutionnel comme sur celui du droit, la Suisse est plus proche que jamais de l'Union européenne. Presque vingt traités importants et plusieurs dizaines d'accords de moindre dimension lient la politique suisse - et la sphère professionnelle de la plupart des Suisses - à celle de l'Europe, plus étroitement que jamais. Cependant, la distance émotionnelle et mentale de nombreux citoyens et de nombreuses citoyennes suisses n'a jamais été aussi grande qu'aujourd'hui. La «guerre fiscale» est davantage l'expression de cette crise relationnelle que sa cause. Avant les élections fédérales de l'automne, les rares artisans d'une entente seront bien en peine de se faire entendre: bien trop nombreux sont ceux qui croient pouvoir profiter de cette polarisation.

La Suisse moderne doit entre autres à l'Europe le succès de sa fondation libérale, en 1848, et, depuis, son existence et son identité. De même, elle ne restera pas davantage ce qu'elle souhaite être sans l'Europe. Seuls quelques rares banquiers ne frissonnent pas à l'évocation d'une Suisse qui, dans cinquante ans, pourrait être le Grand Monaco de l'Europe.

Sortir de la crise constitutionnelle

C'est pourquoi la future forme politique de l'Union

européenne ne devrait pas nous laisser indifférents. Au contraire! Nous devrions reconnaître nos expériences nationales qui pourraient être intéressantes et utiles pour l'avenir de l'Europe. Et nous devrions saisir le bon moment de les amener dans le débat, qui se prolonge depuis deux ans déjà, sur les moyens de surmonter la «crise constitutionnelle» européenne. Un tel moment est arrivé. Au début de ce mois, devant les correspondants de sept grands journaux européens, Tony Blair esquissait un possible consensus des 27 chefs d'Etat et de gouvernement, en étroite concertation avec la Chancelière fédérale et actuelle présidente de l'UE. Angela Merkel n'avait plus qu'à attendre l'installation du nouveau chef de l'Etat français - les deux leaders avaient d'ailleurs anticipé la prise en compte de ses positions - pour faire connaître, sinon tous les termes de ce consensus, du moins la procédure devant y mener.

Le cœur du consensus à la Merkel, Blair et compagnie signifie l'abandon du projet constitutionnel européen. La limitation des réformes à un «traité simplifié» doit simplement permettre un meilleur fonctionnement de l'Union des 27 Etats. Ce traité modifié devrait être élaboré par une conférence gouvernementale qui commencerait ses travaux à fin juin et les achèverait d'ici la fin

de l'année, sous la présidence portugaise; la ratification du nouveau traité de l'UE pourrait alors se faire jusqu'à la prochaine élection au Parlement européen, en juin 2009.

Depuis les révolutions américaine (1776) et française (1789), une Constitution est le fondement de toute démocratie et l'unique source du pouvoir politique légitime. D'après deux promoteurs déterminants de la démocratie, les amis Tom Paine (1737-1809) et Condorcet (1743-1793), il est tout aussi évident qu'une Constitution démocratique nécessite l'approbation de la majorité des citoyens auxquels elle s'applique, qu'elle doit donc être soumise au référendum obligatoire.

Crise de la démocratie

Aujourd'hui, la démocratie vit une double crise. D'une part, elle est trop restreinte à sa fonction électorale. D'autre part, étant donné l'extension transnationale de l'économie, elle n'est pas en mesure de réaliser, dans un cadre national, sa promesse de répartition équitable des biens et des chances. C'est pourquoi la démocratie a besoin à la fois d'un approfondissement et d'un élargissement, internationalisation ou, pour le moins, européanisation.

Les promoteurs les plus progressistes de l'intégration

européenne étaient tout à fait conscients, en 1945, de la nécessaire constitution d'une Europe démocratique et fédéraliste. Mais la guerre froide l'empêcha. La communauté européenne se construisit sur la base de traités et non sur celle d'une Constitution; seuls des Etats et leurs élites furent intégrés, non les peuples et les gens ordinaires; on alla de l'avant sur le plan économique et non sur le plan politique. Lorsque la guerre froide prit fin, en 1989, la majorité des élites européennes pensa que l'euro revêtait plus d'importance que le vieux projet constitutionnel. Une solution de fortune, bricolée et monstrueuse, fut appelée «traité constitutionnel» et échoua au printemps 2005 lors des référendums français et néerlandais.

Que le traité fasse du peuple l'initiateur du processus

L'Européen le plus convaincu parmi les chefs de gouvernements des Etats membres de l'Union européenne, le belge Guy Verhofstadt, est aujourd'hui encore en faveur d'un véritable projet constitutionnel. Mais la majorité de ses collègues est loin de se rendre compte à quel point l'Europe a besoin de plus de démocratie et combien la démocratie a besoin de plus d'Europe.

C'est pourquoi il faudrait engager l'UE à attribuer aux citoyennes et aux citoyens la décision de lancer un réel processus constitutionnel européen. Cette compétence pourrait être fixée dans le futur traité de l'UE: dix millions de personnes bénéficiant des droits civiques pourraient faire

aboutir une initiative constitutionnelle européenne. Ils légitimeraient ainsi cette transition du traité à la Constitution de plein droit et en fixeraient les conditions et les valeurs. Selon cette évidence: la démocratie n'est pas seulement un but; elle est aussi, en premier lieu et de façon décisive, un chemin.

Traduction DP, revue et complétée par l'auteur, du texte allemand.

Andreas Gross est politologue et socialiste, conseiller national zurichois et député au Conseil de l'Europe. Depuis 1992, il a été chargé de cours à l'Université de Marburg (Hesse) pour les questions de démocratie; il y a développé lors d'un séminaire, avec son collègue Theo Schiller et les étudiants et étudiantes, l'idée de l'«initiative pour une constitution européenne».

Toute une législature perdue

Sauf pour l'UDC et l'économie

Yvette Jaggi (21 05 2007)

2003-2007, une législature perdue. Beaucoup l'ont pressenti dès l'élection de Christoph Blocher, le 10 décembre 2003. Ils avaient raison constatent les deux parlementaires fribourgeois, Alain Berset et Christian Levrat, qui aspirent tous deux à *Changer d'ère* dans leur manifeste commun «pour un nouveau contrat gouvernemental». Vraiment perdues, ces quatre années? Pas pour l'UDC en tout cas, ni pour son grand inspirateur Christoph

Blocher qui s'est affirmé à l'exécutif fédéral, dont il est devenu de facto le président permanent - pour ne pas dire le patron - au mépris de la loi et du principe de collégialité, comme l'a bien montré François Cherix (*Le Temps*, 26.10.06).

Le phénomène UDC

En forte progression depuis 1995, l'Union Démocratique du Centre a obtenu les meilleurs résultats aux élections de

2003: 26,6% des suffrages exprimés, 63 élus aux Chambres fédérales (55 conseillers nationaux, 8 députés aux Etats), un deuxième conseiller fédéral en la personne de Christoph Blocher. Victoire aux points, valorisée sur la durée.

Sans jamais se reposer sur ses lauriers, constamment en campagne, faisant montre d'un professionnalisme impressionnant et d'une agilité sans pareille, l'UDC élabore,

déploie, coordonne et le cas échéant corrige ses stratégies à l'échelon suisse. Dans un pays où les sections cantonales jouissent d'une grande autonomie au sein des partis nationaux, l'UDC est la seule formation politique disposant d'une véritable direction centrale, de facto située à Zurich, où l'UDC a tout son état-major, du conseiller fédéral Christoph Blocher au président Ueli Maurer en passant par les idéologues Hans Fehr, Christoph Mörgeli et Ulrich Schlüer - pour ne rien dire de ses principaux relais économiques et généreux pourvoyeurs de fonds, qui alimentent le plus gros budget de parti en Suisse.

Maniant la provocation, le paradoxe et la désinformation jusqu'aux franges de la décence et de la légalité, les grands stratèges de l'UDC manipulent les faits et les foules avec une efficacité et un cynisme remarquables. Au point de réinterpréter l'histoire: 47% de non au milliard de cohésion européenne, "*ce n'est pas une victoire pour l'UDC, mais un succès*" proclame Ueli Maurer (24 Heures, 27.11.06) au lendemain d'une votation dont le résultat ne semble pas l'avoir trop déçu. Et de se poser lui-même en sauveur du siège zurichois au Conseil des Etats, en écartant sans ménagement

le candidat désigné officiellement depuis plusieurs semaines. Et de passer sous silence les nombreux échecs locaux enregistrés par les candidats UDC aux exécutifs des cantons et des villes.

Pour les élections d'octobre prochain, l'UDC s'est d'emblée fixé un objectif ambitieux, quantifié, donc vérifiable: 100'000 électeurs supplémentaires. La machine à les conquérir est en marche depuis l'automne dernier: programme très complet, sélection attentive des candidats sous réserve de changements éventuels en cours de campagne, apparentements et accords électoraux à géométrie variable selon les cantons, listes communes et accords opportunistes dans les cantons, campagnes de propagande différenciées selon les thèmes et supports (y compris les prairies fauchées de façon à faire ressortir le message en haut relief végétal). Les actions de proximité visant des publics-cible définis se multiplieront au fil des mois pour culminer dès la rentrée.

Et le PS?

En face, le parti socialiste, pôle opposé de la politique fédérale, a proclamé son intention de redevenir le principal parti de

Suisse et de casser la majorité de droite au Conseil fédéral, une double visée probablement hors de portée désormais. Les échéances intermédiaires sont en effet peu encourageantes pour le PSS: combat insuffisamment motivé pour la caisse unique balayée en mars dernier par le peuple et les cantons, sévère recul aux récentes élections cantonales zurichoises, votation référendaire à haut risque sur la 5ème révision de l'assurance-invalidité le 17 juin prochain. Mais, comme l'assure le président Hans-Jörg Fehr (*La Liberté*, 28.04.07), on ne change pas une stratégie à six mois du scrutin...

En définitive, la législature 2003-2007 s'annonce bel et bien perdue. En particulier pour la lutte contre la dégradation des mœurs et usages politiques, pour la mise en œuvre des réformes institutionnelles pourtant nécessaires, pour les solutions innovantes en matière de financement des assurances sociales. Et tandis que la concordance politique parvient tout juste à frileusement maintenir le statu quo, la croissance économique retrouvée surprend, enivre même, par son rythme et une ampleur qu'on n'osait pas imaginer en 2003.

Le fantasme du recours associatif

Quand les intérêts économiques et l'idéologie prévalent sur les faits

Jean-Daniel Delley (15 05 2007)

On connaît la chanson: par une pratique abusive du droit de recours, les organisations de protection de la nature et du paysage retardent et parfois même empêchent de nombreux projets de construction indispensables à la croissance économique et pourvoyeurs d'emplois. Voilà plus d'une décennie qu'elle est entonnée sur tous les tons par les promoteurs touristiques et autres concepteurs de centres commerciaux.

Relayée par des politiciens bourgeois et une initiative populaire radicale, elle a facilité une révision législative qui restreint ce droit de recours, sans pourtant le

supprimer. Mais las, certains parlementaires, encouragés par la volte-face du gouvernement, veulent encore serrer la vis.

Les faits parlent pourtant clairement. En 2000, une analyse du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législative de l'Université de Genève a montré l'inanité des accusations portées contre les organisations de protection de l'environnement et leurs prétendus abus. Aujourd'hui, c'est une étude commandée par le Secrétariat d'Etat à l'économie, peu suspect de fondamentalisme écologiste, qui dégonfle la baudruche et illustre le fossé existant entre les fantasmes et la réalité. Sur

455 projets analysés, 143 ont fait l'objet d'une opposition. Dans 40% des cas, le conflit a été réglé à l'amiable, dans 30% des cas, il s'est éteint de lui-même. Seuls 37 projets ont donc fait l'objet d'un recours: sept fois interjeté par une association contre 30 fois par des privés. Quant au dernier rapport de l'OCDE sur la politique environnementale de la Suisse, il note qu'une limitation du droit de recours des associations signifierait «un recul de la tradition de démocratie directe et de l'amélioration de l'environnement en Suisse».

L'intégration des étrangers malgré les slogans xénophobes

Les exemples de Neuchâtel et Bâle

Albert Tille (18 05 2007)

Les relents xénophobes s'intensifient en perspective des élections fédérales. Mais officiellement, la Suisse est pleine de bonne volonté envers les étrangers. Leur intégration est l'un des buts vertueux de la loi plébiscitée l'an passé. Selon le modèle helvétique, les cantons et les communes doivent être en première ligne, encouragés par des subventions fédérales. Et toujours selon le même modèle, c'est le règne de la plus grande diversité dans les

cantons. Et il reste du pain sur la planche.

L'intégration semble plus aisée dans la Suisse latine. Le droit de vote des étrangers y devient bientôt la norme. Les naturalisations ne présentent pas les mêmes crispations qu'outre Sarine. Les partis qui font de la xénophobie leur fonds de commerce ont moins de succès. La nécessité de mener une politique volontariste semble donc moins pressante. Ainsi dans le

canton de Vaud, seuls le Centre social protestant et la Ville de Lausanne sont actifs sur le terrain. Le canton est encore à la recherche d'un coordinateur pour l'intégration des étrangers.

Neuchâtel fait figure de pionnier pour l'ensemble de la Suisse. Les étrangers y votent depuis 150 ans. Un délégué aux étrangers existe depuis 16 ans et la loi cantonale sur l'intégration des étrangers a été adoptée en 1996, 10 ans avant

la législation fédérale. Le canton connaît malgré tout le problème des jeunes immigrés en rupture avec la société. Dans une étude alter connexion, l'Université de Neuchâtel a analysé les causes de ce défaut d'intégration et les remèdes expérimentés. Elle met notamment en évidence le danger d'une socialisation des jeunes dans un groupe de pairs. Des mentors, aînés de même milieu, peuvent en revanche favoriser une meilleure intégration.

Bâle-Ville, autre pôle helvétique de la modernité, vient de se donner, mi-avril, une loi sur l'intégration. Elle manie la carotte et le bâton. La législation fédérale permet aux cantons d'imposer des cours de langue préalables à l'octroi d'autorisations de séjour. Bâle

introduit cette obligation. Mais, logiquement, le canton veillera à ce que les structures existent non seulement pour l'apprentissage de l'allemand, mais aussi pour assurer la formation professionnelle, la promotion de la santé. Il devra combattre les discriminations à l'égard des migrants. Les collaborateurs de l'Etat en contact avec les étrangers, notamment les enseignants et les assistants sociaux, recevront une formation spéciale.

La loi toute neuve n'est pas encore en vigueur à Bâle. Mais, depuis 1998, le service du délégué à l'intégration Thomas Kessler met sur pied des cours pour jeunes étrangers qui sont un succès. Pour lui, il faut savoir encourager, mais aussi faire montre d'autorité. La

plupart des étrangers s'intègrent dans le pays. Seul deux à quatre pourcents font problème. Ils sont originaires de Bosnie, du Kosovo, d'Anatolie ou de pays africains. La culture patriarcale dont ils sont héritiers considère la tolérance comme une marque de faiblesse. Il faut leur faire sentir où est l'autorité. L'enseignant en est le détenteur, et non le jeune chef proclamé ou reconnu par ses pairs. On retrouve ici des similitudes avec l'analyse de l'Université de Neuchâtel.

La méthode Kessler, objet de plusieurs reportages dans la presse alémanique, est en passe de devenir un modèle. Un antidote contre la xénophobie?

Débrayages et grèves en Suisse

Des mouvements défensifs pour sauvegarder la dignité

Daniel Marco (18 05 2007)

Dans le cadre de la formation continue de ses militants et permanents, le syndicat UNIA organise des conférences-débats. Nous avons évoqué celle portant sur le travail temporaire. Plus récemment, à Genève, c'est le thème des conflits et du partenariat contractuel qui a été débattu à partir d'un exposé de Vasco Pedrina, ancien président du syndicat.

L'orateur a distingué trois périodes dans l'histoire récente du mouvement syndical :

Une première phase (1991-1997) ouvre la plus longue crise qu'ait connue la Suisse depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les syndicats, surpris après une longue période de paix du travail, réagissent mollement.

Dans la deuxième phase (1997-2003), les grèves se font plus fréquentes, réaction aux atteintes à la dignité des travailleurs. Elles sont mieux acceptées par l'opinion publique et les syndicats en prennent la tête.

Dès 2003, on assiste à une contre-offensive patronale. Un manuel anti-grève est édité. Ce durcissement se traduit par des actions en justice visant à l'intimidation des salariés, à l'affaiblissement financier des syndicats. Visiblement les patrons cherchent à obtenir une interprétation jurisprudentielle restrictive d'un droit reconnu par la nouvelle Constitution fédérale de 1999.

Le déclenchement de la grève répond le plus souvent à des décisions patronales qui

mettent en cause la dignité des salariés. Ces mouvements revendicatifs et de protestation sont donc presque toujours défensifs.

Sur 102 débrayages et grèves durant cette période, 40% ont lieu dans le secteur public et semi-public. Neuf mouvements sur dix ne durent pas plus d'un jour; six sur dix plus de deux heures. 80% des débrayages et

grèves touchent des entreprises ou des branches d'activité qui ont une tradition de conventions collectives de travail (CCT). Quatre mouvements sur dix répondent à une rupture de CCT et quatre sur dix constituent une riposte à des licenciements de masse.

Depuis 2005, la fréquence des grèves augmente dans le

secteur tertiaire. La Suisse ne connaît pas de grèves sauvages: 99% des mouvements sont conduits et soutenus par un syndicat; d'où le peu de grèves lorsque le degré de syndicalisation est faible. Enfin, sept mouvements sur dix menés par le syndicat UNIA depuis 2004 ont été couronnés de succès.

Qu'est-ce que la social-démocratie?

Un retour à Bernstein pour comprendre un concept mis à toutes les sauces

Jean-Daniel Delley (20 05 2007)

A l'occasion de la défaite des socialistes français lors de l'élection présidentielle, on a beaucoup fait référence à la social-démocratie. Pour les uns, la rénovation de la gauche passe par une adhésion trop longtemps retardée à la ligne social-démocrate. Pour les autres, seule la fidélité aux idéaux socialistes peut assurer la survie d'une gauche forte. Mais que recouvrent ces étiquettes au nom desquelles la gauche s'est longtemps entredéchirée?

Cette référence peut paraître paradoxale. Comment envisager un renouveau sur la base d'un courant politique donné comme moribond? Comment penser la société du présent à l'aide d'un projet politique qui, avec l'Etat providence et le keynésianisme, a montré ses limites à faire face aux problèmes contemporains? La social-démocratie, n'est-ce pas l'illustration de l'effacement

des principes originaires au profit d'un pragmatisme mou imposé par l'exercice du pouvoir?

Sheri Berman, une politologue américaine de l'Université de Columbia, ne partage pas cette vision. Elle estime que l'après-guerre illustre le triomphe des idées social-démocrates: des objectifs sociaux définis démocratiquement qui priment sur les forces du marché, lesquelles sont soumises au contrôle de l'Etat; des institutions qui assurent la solidarité nationale. Mais la social-démocratie européenne est en quelque sorte victime de ses succès: elle n'est plus identifiée aux acquis qu'elle a contribué à conquérir et perd de vue ses idéaux. Elle oublie ses racines et l'impératif premier du révisionnisme, l'adaptation des instruments par la confrontation constante aux évolutions économiques et sociales.

C'est l'intérêt du travail de Berman que de remonter aux sources de la social-démocratie et d'en mettre en perspective les traits principaux. Le *révisionnisme démocratique*, théorisé en particulier par Eduard Bernstein à la fin du 19ème siècle, s'oppose aussi bien au libéralisme économique qu'au marxisme, qui tous deux proclament la soumission du politique aux forces économiques. Le marxisme, on l'a presque oublié aujourd'hui, prédit la chute prochaine du capitalisme qui, pour advenir, n'a pas besoin de réformes politiques. Or à la fin du 19ème, le capitalisme fait preuve d'une vigueur renouvelée et les socialistes allemands connaissent de grands succès électoraux. Toutes les prédictions marxistes - paupérisation de la classe ouvrière, disparition des petites entreprises et des exploitations agricoles, de la classe moyenne - sont

démenties par les faits; au contraire la structure sociale se diversifie et la richesse se diffuse plus largement. Dès lors les socialistes veulent user de leur poids politique et non pas attendre passivement le grand soir. Le suffrage universel et le travail parlementaire remplacent la lutte des classes. Bernstein voit une communauté d'intérêts entre les ouvriers et toutes les victimes du capitalisme, paysans compris. Les conquêtes sociales ne peuvent se faire qu'en s'alliant aux éléments les plus progressistes de la bourgeoisie.

Pour la social-démocratie, le socialisme est plus un cheminement qu'un but: «*Le mouvement est tout, le but final n'est rien*», affirme Bernstein. Les révisionnistes visent l'autonomie économique et l'émancipation du plus grand nombre, conditions nécessaires à l'exercice de la liberté. Ainsi la social-démocratie s'inscrit en héritière de la philosophie

libérale. Pour reprendre l'expression du théoricien révisionniste italien Carlo Rosselli, «*le socialisme est le libéralisme en action*». Quant à la démarche, personne ne la décrit mieux que le socialiste allemand Georg von Vollmar: «*Les hommes sérieux se donnent un idéal, mais ils se représentent aussi le long chemin qui y conduit et les innombrables obstacles qu'il faut surmonter. Ils se représentent qu'un ordre des choses rattaché par mille fils au passé ne peut pas, d'un seul coup, faire place à un nouvel ordre des choses, mais que toute évolution se produit peu à peu, et qu'on ne doit et le conquérir, mais le conquérir seulement par parties. Si nous voulions être une secte religieuse ou une école scientifique, assurément nous n'aurions point à nous soucier de la désagréable réalité. Nous pourrions tranquillement bâtir des châteaux en Espagne. Mais un parti qui travaille dans la réalisation ne peut faire cela*».

Pour Sheri Berman, la nouvelle vague de mondialisation ne rend pas caducs les idéaux social-démocrates. Mais, plutôt que de se crispier sur les acquis, les socialistes ont à réinventer les instruments qui permettront de concilier la solidarité et le marché, fidèles à la règle de Bernstein: toujours tenir compte des évolutions économiques et sociales pour que l'action soit en phase avec la réalité.

A lire

The Primacy of Politics: Social Democracy and the Making of Europe's 20th Century, New-York, 2006. On trouve un bon résumé en français sur le site de *La République des idées*

Pour plus de détails sur l'émergence et l'évolution de la social-démocratie, on peut consulter la monumentale *Histoire mondiale du socialisme* de Jean Ellenstein, Paris, 1984, plus particulièrement le volume 2.